

Modifié le 07/01/21

L'air est un bien indispensable à tous c'est pourquoi il nous faut tout faire pour le préserver. Selon une étude de Santé Publique France, la pollution de l'air est responsable d'environ 2 600 décès prématurés en Normandie.

Si l'ensemble des polluants ont connu une baisse significative durant ces dix dernières années, le territoire de la Métropole Rouen Normandie présente toujours un air dégradé 1 jour sur 10 et a connu 24 jours de pics de pollution en 2019. La Métropole a pour ambition de réduire fortement la pollution atmosphérique sur son territoire et vise les recommandations⁶ de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à l'horizon 2030.

A travers son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), la Métropole Rouen Normandie s'est engagée à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air sur son territoire.

Elle vise :

Les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé en termes de polluants atmosphériques à l'horizon 2030 (dioxyde d'azote et particules fines)

Malgré une réduction de la pollution, le dioxyde d'azote et les particules fines constituent un enjeu prioritaire dans l'amélioration de la qualité de l'air. Le territoire est sujet à des dépassements récurrents des seuils réglementaires en proximité de trafic pour le dioxyde d'azote (NO₂). La Métropole a pour ambition de dépasser les objectifs nationaux en matière de qualité de l'air et vise les recommandations de l'OMS à l'horizon 2030.

La suppression de l'exposition des populations aux dépassements des seuils réglementaires

En partenariat avec ATMO Normandie, la Métropole a réalisé une modélisation du risque de

dépassement des seuils européens et des recommandations de l'OMS à partir des données des 5 dernières années et pour les 3 polluants principaux : NO₂, PM₁₀ et PM_{2.5}.

La gestion de crise et la réponse à des situations d'urgence de pollution de l'air

Atmo Normandie travaille en étroite collaboration avec les autorités et les industriels de la région pour mieux répondre aux besoins de gestion des incidents/accidents impliquant des rejets dans l'atmosphère. Dans ce cadre, la Métropole s'engage aux côtés des acteurs du territoire dans le programme de réponse aux situations d'urgence de la qualité de l'air. Ce programme a vocation à pouvoir être mobilisé pour répondre à toutes situations nécessitant un besoin de caractériser un impact sur la qualité de l'air environnante dans la région. La Métropole souhaite ainsi répondre aux nouveaux enjeux pour le territoire : mesures de la qualité de l'air lors des situations d'urgence, culture du risque, communication auprès des populations et implication des citoyens à ces dispositifs.

AMBITIONS ENVIRONNEMENTALES

Les actions du PCAET visent la réduction des émissions de polluants atmosphériques à travers l'ensemble des secteurs d'activités. En complément de ces actions, l'amélioration des connaissances en matière de qualité de l'air représente un levier important en apportant des outils d'aide à la décision dans les politiques d'aménagement et de planification et l'évaluation des risques sanitaires.

1/ Mobilité : [Mise en œuvre d'une ZFE mi-2021](#)

2/ Résidentiel : **Etude sur le chauffage au bois.** Cette étude vise à accompagner la Métropole dans sa politique de réduction de la pollution atmosphérique, et de développement de la filière bois-énergie.

3/ Tertiaire public : **accompagnement des communes dans la gestion de la qualité de l'air intérieur des écoles.** En partenariat avec ATMO Normandie, la Métropole peut fournir aux communes un kit d'outils pour les aider dans la surveillance et la mesure de la qualité de l'air dans les écoles.

4/ Industrie : **Programme de réponse aux situations d'urgence.** Suite à l'évènement « Lubrizol », la Métropole a participé au programme de réponse aux situations d'urgence pollution de l'air. Elle suit la mise en œuvre de ce programme pluriannuel piloté par ATMO Normandie et participe au renforcement des dispositifs de prévention des risques.

5/ Agriculture : **enjeux en lien avec les particules fines et les pesticides.** La Métropole continue ses missions de veille et suit les travaux en cours d'ATMO Normandie sur les émissions liées au secteur agricole.

6/ Modélisation de la qualité de l'air sur le territoire. La Métropole a développé un fort partenariat avec ATMO Normandie autour de la surveillance, de la communication et de l'évaluation de la qualité de l'air. Ce partenariat a permis de développer une modélisation en temps réel de l'indice de la qualité de l'air à l'échelle du quartier (disponible très prochainement sur le site d'ATMO Normandie).

7/ Évaluation des actions de la Métropole pour l'amélioration de la qualité de l'air. La Métropole a engagé depuis plusieurs années des études d'impact sur la qualité de l'air sur ces propres projets en lien avec la mobilité (Zone à faible émission, motorisation des bus et des bennes à ordures ménagères, exemplarité de la flotte MRN...) et le chauffage au bois impactant 32% des émissions de PM2.5 (particules fines).

8/ Communication autour des enjeux « air » et gestion des pics de pollution. La communication et la sensibilisation sont identifiées comme un axe central permettant une communication non anxiogène (liée au pic de pollution) ainsi qu'une meilleure appropriation des citoyens aux enjeux de la qualité de l'air et des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air (ex. zone à faible émission).